



Assemblée générale

Distr. générale
2 juin 2022
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-douzième session

Compte rendu analytique de la 737^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 4 octobre 2021, à 15 heures

Président(e) : M^{me} Ahmed Hassan (Vice-Présidente).....(Djibouti)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus des séances publiques du Comité qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



En l'absence de M^{me} Farani Azevêdo (Brésil), M^{me} Ahmed Hassan (Djibouti), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **M^{me} Izzo Jackson** (États-Unis d'Amérique), s'exprimant par liaison vidéo, dit que les États-Unis sont résolus à tenir à nouveau un rôle de premier plan en matière de réinstallation des réfugiés. Le pays doit se doter d'un solide programme d'accueil de réfugiés s'il veut remplir ses objectifs en termes d'aide humanitaire et de sécurité nationale ; sans cela, l'administration actuelle ne saurait atteindre son but consistant à réinstaurer des politiques favorisant des migrations sûres, ordonnées, humaines et régulières. Les États-Unis prévoient d'accueillir jusqu'à 125 000 réfugiés au cours de l'exercice 2022 (d'octobre 2021 à septembre 2022), un nombre jamais atteint depuis près de trente ans, et la représentante américaine espère que d'autres États Membres prendront des engagements similaires.
2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) montre que les plus grandes crises transcendent les frontières et nécessitent une action collective. Le Gouvernement américain a soutenu des programmes visant à contrer les effets de la pandémie sur la violence fondée sur le genre, la santé mentale et l'éducation, et le Bureau chargé des questions liées à la population, aux réfugiés et aux migrations a consacré, à lui seul, 447 millions de dollars à la riposte à la COVID-19 dans 74 pays, dont 215 millions de dollars ont été alloués au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il a également multiplié par quatre le nombre d'accords conclus avec des organisations non gouvernementales mieux placées que lui pour combler des lacunes dans les mesures de riposte à la COVID-19.
3. Les migrations et les déplacements qu'entraînent les changements climatiques ne vont qu'empirer, en particulier s'agissant des groupes vulnérables ; une action efficace et stratégique est donc nécessaire. La représentante des États-Unis salue le Cadre stratégique du HCR pour l'action climatique.
4. Le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à promouvoir les droits des personnes LGBTQI+ dans le monde entier et entend notamment remédier aux problèmes de protection que rencontrent les personnes LGBTQI+ vulnérables. Il compte prendre un engagement en faveur des personnes LGBTQI+ relevant de la compétence du HCR à la réunion de hauts responsables qui se tiendra en décembre 2021 : il pourrait ainsi proposer des modalités d'orientation et de parrainage supplémentaires en faveur des réfugiés LGBTQI+ qui doivent être réinstallés aux États-Unis. La représentante s'engage à ce que son pays contribue à protéger les travailleurs humanitaires qui viennent en aide aux victimes de déplacements forcés et demande aux parties à des conflits armés de respecter les obligations mises à leur charge par le droit international humanitaire. Les États-Unis apporteront leur soutien plein et entier aux organisations humanitaires, en favorisant leur indépendance et leur neutralité.
5. **M. Spasovski** (Macédoine du Nord), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que la Macédoine du Nord accorde une grande valeur à son partenariat de longue date avec le HCR et s'engage à adopter les meilleures pratiques mondiales, notamment en faisant fond sur l'expérience de l'Union européenne. Le pays est partie aux principaux instruments internationaux, dont la Convention relative au statut des réfugiés et son protocole, ainsi que la Convention sur la réduction des cas d'apatridie. Il a également ratifié le pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qu'il soutient fermement, et il respecte la plupart des engagements s'y rapportant. Même si le Kosovo est considéré comme un pays d'origine sûr, la Macédoine du Nord continue d'accueillir des réfugiés en provenance de ce pays.
6. Grâce à la participation active du HCR, la Macédoine du Nord a été le premier pays à se conformer aux recommandations que la Commission européenne a formulées pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et a commencé à organiser des entretiens à distance avec les demandeurs d'asile, tout en respectant les délais prévus par la législation et en protégeant la santé des demandeurs d'asile et du personnel chargé de traiter les demandes. La pandémie n'a pas véritablement compromis la coopération entre les pays situés le long de la route des Balkans occidentaux ou avec les organismes européens. Depuis 2015, des policiers de huit pays européens mènent une opération de surveillance à la frontière sud.

7. Une fois qu'il sera effectivement à pied d'œuvre, le nouveau pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile permettra de gérer plus efficacement les flux migratoires et la sécurité des frontières dans toute la région ; la plupart des migrants qui sont entrés illégalement dans les Balkans avaient, avant cela, franchi clandestinement les frontières extérieures de l'Union européenne, et un contrôle efficace aux frontières de la Grèce et de la Bulgarie avec la Türkiye permettrait de réduire le nombre de migrants clandestins. Compte tenu de la catastrophe humanitaire imminente en Afghanistan, le Gouvernement de la Macédoine du Nord a accepté d'accueillir, à titre temporaire, des civils afghans qui œuvraient pour la paix dans leur pays, y compris des employés de l'ONU et leur famille.

8. **M. Dhoulkamal** (observateur des Comores) se demande si le monde a tiré les bonnes conclusions du redécoupage des frontières et de la décolonisation effectués dans un passé récent, et si le HCR possède les outils nécessaires pour résoudre des problèmes humanitaires croissants et en constante évolution. Il appartient aux États Membres de prendre la mesure des déplacements forcés, fléau qui touche surtout les personnes les plus vulnérables. Aucune loi ou autorité n'est suffisante pour contenir les vagues de personnes désespérées qui cherchent à exercer un seul droit : leur droit à la vie. Ce n'est qu'en menant une action collective que les États peuvent résoudre le problème mondial des déplacements forcés.

9. Le HCR joue un rôle crucial en ce qu'il fournit une prise en charge et une protection essentielles aux personnes vivant dans des conditions extrêmement difficiles. Le Gouvernement comorien est résolu à élaborer des politiques et des instruments qui placent les droits de l'homme au cœur de son action, ce dont témoignent le dialogue qu'il entretient en permanence avec la société civile et les travaux qu'il mène avec des partenaires pour faire face aux effets des migrations, problème qui n'épargne aucun pays. Les Comores ayant récemment connu des afflux de réfugiés en provenance des pays de la région des Grands Lacs et des États voisins, le Gouvernement comorien s'emploie à ratifier et à mettre en œuvre des instruments juridiques concernant les droits des réfugiés et des apatrides.

10. **M. Alhada** (observateur du Niger) dit qu'il incombe à tous les États, aux organisations internationales et aux acteurs concernés de lutter contre les déplacements forcés au vu des fréquentes violations des droits de l'homme qu'ils entraînent en raison de leurs liens avec le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le Gouvernement nigérien réaffirme sa détermination à cet égard et tient à exprimer sa gratitude au HCR pour son action, en particulier les visites du Haut-Commissaire et les initiatives menées dans les pays du Sahel, où les conflits ont provoqué des migrations massives. L'afflux de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de demandeurs d'asile et de rapatriés atteint un niveau sans précédent au Niger, situation aggravée par les effets que peuvent avoir de longs séjours dans les communautés d'accueil, notamment pour la santé et la sécurité.

11. L'observateur du Niger dit que son gouvernement a pris des initiatives, en coopération avec le HCR, pour promouvoir l'intégration sociale des réfugiés grâce au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, trois aspects qui doivent être traités simultanément. Un mécanisme a été créé à cette fin. Résolu à lutter contre le terrorisme, le Gouvernement nigérien a adopté une politique visant à réinstaller dans leur lieu d'origine les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et à assurer une présence effective de l'État en faisant intervenir des représentants et des prestataires de services sociaux de base.

12. Au titre d'un accord tripartite conclu avec le Nigéria et le HCR, le Gouvernement nigérien prend des mesures en faveur du retour volontaire des réfugiés en provenance du Nigéria, en partenariat avec les autorités nigérianes. Dans le cadre de l'initiative intergouvernementale connue sous le nom de Processus de Bamako, le Gouvernement nigérien a conclu un accord analogue avec le Mali et s'est engagé à renforcer la coordination entre les acteurs de la sécurité et les intervenants humanitaires afin de protéger les personnes déplacées. Le Niger continue d'accueillir des réfugiés en provenance de Libye, dont beaucoup sont ensuite installés dans des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ; l'observateur remercie ces pays et encourage les autres à suivre leur exemple. Son gouvernement a récemment adopté une politique migratoire nationale en application de laquelle il est prévu de refondre le régime de l'asile et d'organiser prochainement une table ronde sur le financement du plan d'action y afférent.

13. Seule la solidarité internationale permettra d'améliorer la gestion des déplacements forcés et d'éviter ainsi une catastrophe humanitaire. Si la situation dans le Sahel et les régions avoisinantes ne se stabilise pas, l'Afrique et l'Europe continueront à connaître des migrations massives. Il est donc urgent de s'attaquer aux causes profondes de la situation pour garantir la sécurité de tous et créer les conditions nécessaires au développement durable.

14. La **Princesse Lindiwe** (observatrice d'Eswatini) félicite le Haut-Commissaire pour ce qu'il fait afin de résoudre les crises humanitaires dans des zones de conflit et le HCR pour l'action qu'il mène en Afrique afin de gérer les afflux de réfugiés au Mozambique et en République démocratique du Congo. L'Eswatini continuera de soutenir les initiatives du HCR en participant à des groupes régionaux, tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe. Bien que le sort des réfugiés et des demandeurs d'asile ait été mis de côté pendant la pandémie de COVID-19, l'Eswatini a continué d'examiner leurs demandes et de leur proposer des soins de santé et des vaccins. Le Bureau régional pour l'Afrique australe apporte un soutien continu à l'élaboration du plan d'action visant à concrétiser les engagements du Gouvernement swazi en faveur des réfugiés et de l'éradication de l'apatridie. Le Gouvernement s'est également engagé à consolider ses procédures de détermination du statut de réfugié et il apprécie l'assistance financière et technique reçue à cet égard. Depuis l'adoption de la loi sur les réfugiés, les dossiers ont été traités efficacement.

15. Le Gouvernement est déterminé à protéger les droits et la dignité des personnes relevant de la compétence du HCR et, pendant la pandémie, il a continué d'organiser des entretiens en personne et à distance avec les demandeurs d'asile. Il s'acquitte de son engagement visant à assurer des moyens de subsistance avec le soutien du HCR et se réjouit particulièrement de la nomination d'un partenaire d'exécution ayant une solide expérience des projets menés à cette fin. Suite à l'approbation d'un plan d'action national et à l'issue d'une consultation des parties prenantes clefs, il met en œuvre les engagements pris en 2019 à l'occasion du débat de haut niveau sur l'apatridie. Une étude sur l'apatridie, commandée avec l'aide du HCR, est en cours, de même qu'un projet visant à recenser tous les habitants du pays et de repérer les personnes menacées d'apatridie. L'observatrice dit que son pays reste ouvert à la coopération et s'engage à continuer de soutenir les activités du HCR afin de protéger les demandeurs d'asile, les réfugiés, les apatrides et les personnes menacées d'apatridie.

16. **M. Mmusi** (observateur du Botswana), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que le Botswana a accueilli un nombre sans précédent de demandeurs d'asile depuis avril 2021. En coopération avec des parties prenantes et fort des conseils techniques du HCR, son gouvernement s'emploie à trouver une solution durable. Le Gouvernement a également adopté des mesures pour s'occuper des réfugiés et des demandeurs d'asile et les protéger contre la COVID-19, notamment en leur proposant des dépistages et des vaccins. Il est en train de procéder à un examen des questions opérationnelles clefs et a recours à des interventions en espèce au lieu de distribuer des rations. Des consultations sont menées auprès des réfugiés et d'autres parties prenantes au sujet de ces interventions.

17. L'efficacité de la procédure de détermination du statut de réfugié a été considérablement renforcée et il n'y a pas d'arriérés. Cette procédure est menée par le Comité consultatif pour les réfugiés, qui se réunit régulièrement, et une collaboration a été instaurée avec le représentant régional du HCR pour l'Afrique australe en vue d'organiser un atelier de renforcement des capacités à l'intention des membres du Comité. Des réfugiés du camp de Dukwi reçoivent des subventions pour des projets visant à leur assurer des moyens de subsistance, grâce auxquels ils sont moins tributaires des rations distribuées par le Gouvernement. La fermeture du bureau du HCR au Botswana n'a pas causé de problème majeur ; le Gouvernement entretient des relations cordiales avec le Bureau régional de Pretoria et apprécie le soutien et l'assistance techniques du HCR.

18. **M^{me} Kayisire** (Rwanda), s'exprimant par liaison vidéo, dit que les discussions entamées et les engagements pris comme suite à la visite du Haut-Commissaire au Rwanda en avril 2021 contribueront à améliorer le sort des personnes relevant de la compétence du HCR et la protection de l'environnement dans les camps de réfugiés. Quatre-vingt-dix pour cent des quelque 127 000 réfugiés que compte le Rwanda et qui viennent

principalement de la République démocratique du Congo et du Burundi vivent dans des camps de réfugiés et dépendent de l'aide humanitaire.

19. Pendant la pandémie de COVID-19, le Gouvernement rwandais a continué de venir en aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, notamment en fournissant des vaccins ; en procédant au rapatriement volontaire de plus de 29 000 Burundais, en toute sécurité et dans la dignité, et avec l'assistance continue des autorités burundaises et du HCR ; en réintégrant environ 1 400 réfugiés rwandais de retour au pays ; en procédant, dans le cadre d'un mécanisme de transit d'urgence, à l'évacuation de 133 réfugiés et demandeurs d'asile qui se trouvaient en Libye ; et en réinstallant près de 63 % des personnes ainsi évacuées dans des pays tiers. Ce mécanisme sera reconduit pour une période de deux ans et le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile pris en charge à tout moment sera porté à 700. La représentante rwandaise dit que, pour faire face à la diminution des fonds destinés à l'aide alimentaire, son gouvernement a fourni une assistance ciblée aux réfugiés les plus vulnérables et notamment mis en place un programme amélioré visant à assurer des moyens de subsistance, avec l'assistance du Programme alimentaire mondial et du HCR.

20. Le Gouvernement rwandais a bien progressé dans la réalisation des engagements qu'il avait pris en 2016 au Sommet des dirigeants pour les réfugiés consacré à l'éradication de l'apatridie et au Forum mondial sur les réfugiés. Il faut néanmoins redoubler d'efforts pour favoriser l'emploi des réfugiés et leur ouvrir des perspectives économiques. L'observatrice dit que son gouvernement reste déterminé à coopérer pour assurer protection et bien-être aux personnes relevant de la compétence du HCR.

21. **M^{me} Baikoua** (observatrice de la République centrafricaine) dit que le HCR a remarquablement fait face à la pandémie de COVID-19. Le Gouvernement centrafricain est déterminé à respecter son engagement envers les quelque 11 000 réfugiés accueillis sur le territoire, parmi lesquels 250 personnes environ sont récemment arrivées du Soudan du Sud et ont besoin d'une aide urgente. En outre, il y aurait 712 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays.

22. En coopération avec le HCR, le Gouvernement centrafricain a pris des mesures pour que quelque 20 000 ressortissants centrafricains puissent rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité. En raison de problèmes de sécurité, les opérations de rapatriement ont été suspendues, mais on espère qu'elles reprendront dans le courant du mois. Les réformes dans le domaine de la sécurité et le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, menés par le Gouvernement, permettront à un très grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays de rentrer chez eux. En plus de distribuer des kits de dépistage de la COVID-19, les bureaux extérieurs s'efforcent de faciliter la réintégration des personnes rapatriées et de leur fournir les documents d'identité dont elles ont besoin. Des procédures de régularisation ont été menées en 2021 et le Gouvernement continue de recevoir des demandes d'asile.

23. Le Gouvernement s'est engagé, avec le soutien du HCR, à faire en sorte que le comité directeur pour des solutions durables et le comité stratégique pour le retour et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés, qui relèvent du Cabinet du Président, soient à pied d'œuvre. L'observatrice se félicite de l'initiative visant à mettre en place un réseau pour soutenir des solutions durables en République centrafricaine. Toutefois, le manque de fonds alloués aux programmes et l'absence d'acteurs du développement dans les zones où les conditions sont favorables constituent des sources de préoccupation. Il est vital que son pays dispose de davantage de ressources.

24. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se réjouit de ce que les États-Unis d'Amérique ont réinstauré une politique favorisant des migrations sûres, ordonnées, humaines et régulières. Le HCR, partenaire de longue date du pays, continuera de contribuer à ces efforts, notamment s'agissant de questions complexes telles que le renforcement du régime de l'asile. Le HCR exprime sa profonde gratitude au pays pour son extraordinaire soutien financier et lui est reconnaissant d'avoir fixé un quota de réinstallation, mesure qui constitue un précédent important. Les priorités du Gouvernement des États-Unis en ce qui concerne les déplacements liés aux changements climatiques vont dans le droit fil des travaux du HCR.

25. Revenant sur la déclaration du représentant de la Macédoine du Nord, le Haut-Commissaire félicite le Gouvernement macédonien d'avoir poursuivi l'examen des demandes d'asile et de protection présentées par des réfugiés pendant la pandémie de COVID-19 et le remercie du soutien qu'il témoigne au nouveau pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile ; il est important que les États européens qui ne sont pas membres de l'Union européenne reconnaissent ce pacte, qui aura des retombées pour l'ensemble du continent.

26. Bien que les programmes du HCR aux Comores, en Eswatini et au Botswana soient relativement modestes, il est encourageant de constater que ces États saluent les mesures prises par le HCR pendant la pandémie. Le Haut-Commissaire se réjouit tout particulièrement d'entendre les représentants dire qu'ils recourent à des interventions en espèce, mettent à profit la technologie et prennent des engagements afin d'assurer des moyens de subsistance et de lutter contre l'apatridie. Le HCR est disposé à fournir une assistance technique au Gouvernement comorien afin qu'il ratifie des conventions. Le Niger est un pays d'accueil extrêmement généreux, malgré l'afflux de réfugiés en provenance de plusieurs pays voisins et les déplacements de personnes à l'intérieur même du pays. Le HCR aidera le Gouvernement à réinstaller les personnes déplacées à l'intérieur du pays, en veillant à ce que toute réinstallation soit volontaire. Le Haut-Commissaire félicite le Gouvernement pour son engagement sans faille à accueillir des réfugiés en provenance de Libye.

27. Dans la même veine, le Haut-Commissaire félicite le Gouvernement rwandais d'avoir reconduit le mécanisme de transit d'urgence en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile qui ont été évacués de Libye, d'avoir adapté avec pragmatisme ses mesures d'assistance suite à la diminution des fonds consacrés à l'aide alimentaire, d'avoir réalisé des évaluations des vulnérabilités et de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement burundais afin de trouver des solutions au sort des réfugiés provenant de ce pays. Il accueillera favorablement un renouvellement des accords tripartites dans la région, incluant tous les gouvernements concernés.

28. Le Haut-Commissaire salue la République centrafricaine pour son engagement visant à reprendre les opérations de rapatriement qui avaient été suspendues peu après sa visite à Bangui il y a deux ans, et il espère que la situation dans le pays permettra une réinstallation durable. Le réseau auquel la représentante de la République centrafricaine a fait référence permettra de mobiliser des ressources et d'obtenir l'adhésion des acteurs du développement.

29. **M. Brophy** (Irlande), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que l'approche de son gouvernement face au fléau toujours plus ravageur des déplacements forcés est motivée par la volonté de protéger les citoyens, d'améliorer la situation humanitaire et de respecter le droit international humanitaire. Face à la pandémie de COVID-19, son gouvernement a accru son soutien en faveur du HCR, notamment son financement de base. Le représentant irlandais salue la générosité des pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, dont beaucoup sont en proie à des problèmes de développement. Le Forum mondial sur les réfugiés a dynamisé les efforts visant à répondre aux besoins des réfugiés et il espère que la réunion de hauts responsables offrira de nouvelles possibilités de tirer des leçons. Pendant la présidence irlandaise du Conseil de sécurité, son gouvernement a mis en lumière les principaux facteurs des déplacements, notamment les changements climatiques.

30. La récente visite du Haut-Commissaire en Afghanistan a mis en évidence la complexité des difficultés auxquelles se heurtent le pays et l'ensemble de la région, situation qui a provoqué le déplacement de plus de 5 millions de personnes à l'intérieur du pays et menace d'entraîner le déplacement de 15 millions d'autres personnes. Il est ressorti de la réunion ministérielle de haut niveau sur la situation humanitaire en Afghanistan qu'il fallait d'urgence prendre des mesures et le HCR est le mieux placé pour s'acquitter des engagements pris à cette occasion. Les organismes des Nations Unies doivent maintenir une présence dans le pays et la communauté internationale doit continuer à soutenir l'Afghanistan et son peuple. Le Gouvernement irlandais a mis en place un programme qui permettra à 500 ressortissants afghans ou anciens ressortissants du pays d'obtenir un regroupement familial en Irlande. Le représentant irlandais annonce que son gouvernement versera d'importantes contributions en faveur des interventions du HCR en Afghanistan et dans les pays voisins. Le HCR continue de jouer un rôle de premier plan dans les mesures de protection internationale prises

pendant la pandémie de COVID-19, et le Gouvernement irlandais continuera de promouvoir l'action du HCR.

31. **M. Sirleaf** (observateur du Libéria) dit que son gouvernement a procédé à un recensement des demandeurs d'asile et des réfugiés ivoiriens vivant au Libéria. Il en est ressorti qu'environ 57 % d'entre eux étaient rentrés volontairement en Côte d'Ivoire. En outre, plus de 18 000 réfugiés ivoiriens ont décidé de rentrer chez eux après la dernière enquête sur les solutions durables, dont 4 500 sont rentrés cette année-là. Le Gouvernement libérien a signé, à Abidjan, la Déclaration conjointe relative à la feuille de route pour les solutions durables à la situation des réfugiés ivoiriens et reste déterminé à mettre en œuvre d'autres instruments internationaux pertinents. La procédure de rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens se poursuivra jusqu'à fin 2022 et toutes les précautions nécessaires en matière de santé et de voyage seront prises. Le Gouvernement ivoirien a également pris des mesures pour assurer la sécurité des rapatriés.

32. Le recensement a également conduit 4 % des réfugiés ivoiriens à opter pour une intégration sur place et le Gouvernement libérien a collaboré avec le HCR et l'Union européenne pour acquérir des terres sur lesquelles il a construit des abris. Le camp de réfugiés de Bahn a été électrifié et doté d'équipements sanitaires et d'écoles. Le Gouvernement s'est engagé à promouvoir l'éducation des réfugiés et à respecter la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le protocole de 1967 y relatif, ainsi que la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Il souhaite que le HCR continue de lui apporter un soutien dans le cadre des procédures de détermination du statut de réfugié pour les Ivoiriens qui pourraient choisir de rester au Libéria une fois la clause de cessation invoquée.

33. **M. Szijjártó** (Hongrie) dit que son gouvernement participe activement aux travaux du Comité exécutif et appelle à un dialogue ouvert sur la migration et l'asile. Durant la crise migratoire de 2015, 400 000 personnes ont franchi illégalement les frontières de la Hongrie. En Europe occidentale, l'échec essuyé par les programmes d'intégration sociale a donné naissance à des sociétés parallèles. La crise a suscité un grand débat sur les migrations en Europe, qui est ravivé par les échecs de la communauté internationale en Afghanistan et les vagues migratoires que cela pourrait entraîner.

34. Le Gouvernement hongrois estime qu'il faut s'attaquer aux causes profondes des migrations et créer des conditions permettant aux réfugiés potentiels de rester dans leur lieu d'origine. Dans cette optique, il a créé un organisme qui a permis à 250 000 chrétiens du Moyen-Orient et d'Afrique de rester dans leurs communautés ; ces communautés auraient été détruites si ces personnes avaient autrement été incitées à partir, permettant ainsi aux groupes terroristes qui les persécutaient d'atteindre leur objectif. Le Gouvernement hongrois prend également part au projet mené par le HCR au Yémen.

35. En droit international, les personnes fuyant leur pays d'origine ont le droit de rester temporairement dans le premier pays sûr dans lequel elles arrivent. Elles n'ont pas le droit de traverser plusieurs pays sûrs et, comme la Hongrie est entourée de tels pays, son gouvernement renvoie ceux qui franchissent clandestinement ses frontières. Les politiques en matière de migration et d'asile relèvent de la stricte compétence de chaque État. Si des gouvernements estiment que la migration leur est bénéfique, le Gouvernement hongrois estime qu'elle présente de nombreux risques et il demande que les divergences d'avis soient respectées. Le représentant hongrois dit que son gouvernement est disposé à prendre part aux futures activités du HCR.

36. **M. Guillond** (Congo) dit que son gouvernement a fait en sorte que de nombreux réfugiés puissent être vaccinés contre la COVID-19. La recrudescence de la violence et des persécutions dans le monde entraîne une augmentation des déplacements, et le Congo a accueilli plus de 5 000 ressortissants centrafricains entre décembre 2020 et janvier 2021. Son gouvernement leur a accordé le statut de réfugiés présumés. À l'heure actuelle, le Congo accueille plus de 50 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de 23 pays, soit environ 7 000 personnes de plus par rapport à l'année dernière. L'assistance qu'apporte son gouvernement doit être soutenue par une plus grande volonté politique et le représentant exhorte la communauté internationale à trouver des solutions durables aux crises

humanitaires. Son gouvernement se félicite vivement de l'appel lancé par le représentant de la République démocratique du Congo en faveur de la reprise des réunions tripartites.

37. Le Gouvernement congolais consolide le cadre juridique du pays afin de fournir un soutien constant aux réfugiés. Pour lutter contre l'apatridie, il a notamment mis en place des bureaux auxiliaires d'état civil dans les établissements de santé et créé un comité national de coordination de l'état civil. Avec l'appui de la représentation du HCR au Congo, des réfugiés bénéficient d'un projet qui fournit un soutien financier temporaire aux ménages pauvres.

38. **M. Simbachawene** (République-Unie de Tanzanie) félicite le HCR qui a su s'adapter à la nouvelle donne. Bien que le pays soit connu pour sa générosité envers les réfugiés, la Tanzanie, comme de nombreux pays d'accueil, rencontre des difficultés pour offrir l'asile et trouver des solutions durables avec les maigres ressources dont elle dispose. Sur les quelque 256 000 réfugiés et demandeurs d'asile que compte le pays, dont la vaste majorité est originaire du Burundi ou de la République démocratique du Congo, plus de 206 000 personnes dépendent de l'aide humanitaire. En tant que solution durable, son gouvernement privilégie le rapatriement volontaire et fournit des services aux réfugiés dans le strict respect de ses obligations internationales.

39. Le Gouvernement tanzanien reste déterminé à coopérer avec le HCR et les intervenants humanitaires, y compris le Gouvernement burundais, et il est résolu à protéger le régime de l'asile contre une utilisation abusive de la part des personnes qui migrent pour des raisons économiques et sociales. La communauté internationale doit renforcer son soutien dans les zones de rapatriement et son appui aux programmes de réintégration au Burundi : la majeure partie de ce pays est sûre ; de nombreux ressortissants burundais réfugiés en Tanzanie ont plus peur de rencontrer des difficultés économiques et sociales que d'être victimes d'actes de violence s'ils rentrent chez eux.

40. Le représentant tanzanien demande que des mesures soient prises d'urgence pour faire face aux effets de l'afflux de ce grand nombre de réfugiés sur l'environnement, en particulier afin d'alimenter les camps et communautés d'accueil en sources d'énergie de substitution. Son gouvernement sait gré au Haut-Commissaire du soutien continu qu'il lui apporte dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et le maintien de la sécurité dans les camps de réfugiés, et remercie les gouvernements qui ont permis la réinstallation de réfugiés de la République démocratique du Congo dans leur pays. Il prie instamment les autres États de soutenir les programmes de réinstallation, réaffirme l'engagement ferme de son gouvernement en faveur des réfugiés et appelle d'autres parties prenantes à lui emboîter le pas.

41. **M. Gevorgyan** (Arménie), s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'agression militaire de grande envergure lancée par l'Azerbaïdjan contre la population du Haut-Karabakh a déclenché une crise humanitaire à laquelle la communauté internationale n'a pas encore réagi de manière appropriée. Elle a provoqué le déplacement forcé de plus de 91 000 personnes vers l'Arménie, et plus de 40 000 personnes ont perdu leurs maisons et leurs biens, qui se trouvent aux mains des forces armées azerbaïdjanaises. Nombre de ces personnes ont déjà été victimes de déplacements forcés puisqu'elles ont dû fuir le nettoyage ethnique perpétré par l'Azerbaïdjan dans les années 1990.

42. Alors que de nouvelles crises éclatent dans diverses régions du monde, le sort des personnes déplacées qui ont dû quitter l'Artsakh semble être passé sous silence. Malgré les efforts du HCR, la majorité de ces personnes ne bénéficient toujours pas d'une aide humanitaire internationale. Il faut trouver des solutions efficaces qui n'entraînent pas de nouveaux déplacements dans la région. La politisation de l'accès humanitaire au Haut-Karabakh est inacceptable ; le représentant arménien prie la communauté internationale de garantir un accès inconditionnel à l'ensemble du territoire du Haut-Karabakh, y compris aux zones occupées par les forces azerbaïdjanaises et aux zones qui ont été la cible d'un nettoyage ethnique visant à chasser les populations locales arméniennes qui y vivaient. À l'heure actuelle, la population du Haut-Karabakh ne peut recevoir une aide internationale que sur le territoire arménien, ce qui pousse les victimes de déplacements forcés, et celles qui risquent de l'être, à se rendre en République d'Arménie et à y rester.

43. L'accord de cessez-le-feu conclu en 2020 prévoit une approche neutre pour faciliter l'accès du HCR à la région afin qu'il supervise le retour des personnes déplacées à l'intérieur du territoire, et le Gouvernement arménien coopérera avec le HCR à cette fin. Il apportera son concours à un processus de paix complet visant à arbitrer le conflit, pour autant qu'il prévoient que les Arméniens puissent rentrer chez eux, sur l'ensemble du territoire du Haut-Karabakh.

44. **M. Guillermet** (Costa Rica), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que le Costa Rica a continué de protéger et d'accueillir des réfugiés pendant la pandémie de COVID-19 en leur donnant accès à un éventail de mesures destinées à l'ensemble de la population, notamment au programme de vaccination. Un nouveau statut migratoire a été créé, au titre duquel les ressortissants vénézuéliens, cubains et nicaraguayens peuvent rester légalement dans le pays s'ils ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir un autre statut. Le HCR et la Caisse costaricienne de sécurité sociale ont conclu un accord visant à prendre en charge 6 000 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables.

45. Les demandeurs d'asile et réfugiés ont droit à une prolongation automatique des cartes d'identité et permis de travail temporaires arrivés à expiration et ils peuvent demander de nouveaux permis en ligne. Les réfugiés et les demandeurs d'asile continuent de bénéficier de services de placement et un programme offrant des possibilités d'emploi leur est consacré. Le soutien que le HCR apporte pour améliorer les services en ligne proposés à toutes les étapes du système mis en place en faveur des réfugiés a permis d'accélérer le traitement des demandes d'asile. Le Gouvernement costaricien continue de fournir une assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté, ainsi que des prestations sociales pour permettre aux enfants et aux adolescents de poursuivre leur scolarité. Les réfugiés et les demandeurs d'asile bénéficient également d'un programme qui fournit une aide financière aux travailleurs des secteurs formel et informel qui ont été touchés par la pandémie de COVID-19.

46. Le représentant du Costa Rica dit que son gouvernement continue de s'employer à honorer ses cinq engagements en matière d'apatridie, notamment par le jeu d'initiatives visant non seulement à prévenir l'apatridie, mais aussi à fournir des solutions durables aux personnes déclarées apatrides. Le solide cadre constitutionnel du Costa Rica garantit qu'aucun enfant ne naît apatride ; en effet, il a été le premier pays du continent américain à adopter des règlements et des procédures régissant la détermination du statut d'apatride. En outre, une loi a été adoptée pour protéger le droit à la nationalité costaricienne des peuples autochtones transfrontières.

47. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que, lors de sa récente visite au Costa Rica, il a été témoin de l'engagement continu du Gouvernement en faveur de la solidarité et de la coopération internationale et il espère que d'autres États suivront son exemple. Le Libéria accueille depuis toujours un grand nombre de réfugiés ivoiriens et le pays pourra compter sur le soutien du HCR et de tous les autres pays d'accueil, qui favoriseront les rapatriements volontaires. Lors d'une récente réunion, le Haut-Commissaire et le Président de la Tanzanie sont convenus d'adopter une démarche globale en matière de protection et de solutions, dans le but d'étendre le dialogue à l'ensemble de la région, par exemple, en demandant au Gouvernement burundais de prendre part aux débats concernant la promotion du rapatriement volontaire. Le Haut-Commissaire se réjouit de pouvoir dialoguer avec le Gouvernement tanzanien au sujet des nombreux autres défis que le pays doit affronter.

48. Le Haut-Commissaire prend note de l'appel lancé par la République du Congo pour trouver des solutions aux mouvements de réfugiés. Ces solutions dépendent souvent de la situation politique dans les pays d'origine, même s'il faut examiner des solutions susceptibles d'influencer cette situation. Il se félicite de l'augmentation de la contribution financière versée par l'Irlande et du fait que son représentant a souligné l'importance de renouveler les engagements existants et d'en prendre de nouveaux à la prochaine réunion de hauts responsables. Le HCR est prêt à faciliter le retour de toutes les personnes déplacées durant le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, mais les deux parties doivent convenir des modalités de son intervention.

49. Réagissant à la déclaration du représentant de la Hongrie, le Haut-Commissaire convient que la plupart des êtres humains auraient tout intérêt à rester dans leur lieu d'origine. Il faut cependant tenir compte des raisons très concrètes pour lesquelles ils se déplacent, qui sont souvent liées à des actes de violence, de persécution ou de discrimination. En outre, les personnes qui franchissent des frontières pour se mettre en sécurité ne commettent aucune « violation », comme le dit le représentant hongrois, et le fait de considérer que leurs mouvements sont illégaux saperait les efforts de protection. Les programmes d'intégration sociale qui ont essuyé un échec ne disposaient pas de ressources suffisantes, et le HCR conseille vivement aux États d'investir dans de tels programmes afin de réduire les tensions sociales. Si la Hongrie a le droit souverain de refuser le partage des responsabilités, il se félicite vivement de l'engagement continu de la plupart des autres États, y compris ceux qui disposent de maigres ressources.

50. **M. Comberbach** (Zimbabwe), se réjouissant de ce que le HCR continue de fournir assistance et protection aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides malgré la pandémie de COVID-19, dit que son gouvernement appelle à un renforcement de la protection internationale en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique et à une collaboration constructive avec les pays qui accueillent des réfugiés. Il souscrit à l'appel lancé par le Haut-Commissaire à la communauté internationale pour qu'elle cherche des solutions durables et à sa proposition visant à renouveler les orientations stratégiques du HCR pour une nouvelle période de cinq ans. Ce document reste pertinent et ses liens avec le pacte mondial sur les réfugiés devraient être examinés à la première réunion de hauts responsables.

51. Le Gouvernement zimbabwéen continue d'honorer ses obligations internationales consistant à préserver le bien-être de l'humanité et à protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile, qu'il a inclus dans son programme de vaccination contre la COVID-19. Le représentant du Zimbabwe dit que, dans le cadre des efforts visant à promouvoir l'autonomie des réfugiés, son gouvernement a conclu un partenariat avec le HCR et la Banque africaine de développement concernant un projet d'irrigation dans le camp de réfugiés de Tongogara, où est également exécuté un programme de culture hydroponique en coopération avec le Programme alimentaire mondial, des initiatives qui cherchent à sensibiliser les réfugiés aux changements climatiques et à la protection de l'environnement. Le Zimbabwe accueillera prochainement un colloque régional sur les changements climatiques et les déplacements forcés, qui permettra au HCR et à d'autres entités des Nations Unies d'établir des mécanismes pour réagir aux catastrophes naturelles qui provoquent des déplacements forcés.

52. **M. Holte** (Norvège), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que la Norvège inscrit la protection des réfugiés et des autres personnes déplacées dans une perspective globale. Les récents événements en Afghanistan témoignent de la nécessité de disposer d'un organisme des Nations Unies qui soit suffisamment puissant pour protéger les personnes relevant de la compétence du HCR. Le Gouvernement norvégien soutient le pacte mondial sur les réfugiés et s'emploiera à promouvoir des politiques inclusives dans ce domaine et à mieux répartir les charges et les responsabilités internationales entre les États. Lorsqu'elle décidera de la marche à suivre, la réunion de hauts responsables devrait tenir compte des enseignements tirés, par exemple dans le cadre du Défi de l'énergie propre.

53. Des revers en matière d'égalité des genres et une montée de la violence fondée sur le genre figurent parmi les répercussions humanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et le représentant norvégien prie le HCR de n'épargner aucun effort pour inverser ces tendances. Il félicite le HCR des mesures qu'il a prises pour faire face à la pandémie et souscrit aux conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale et les solutions durables dans le contexte d'une urgence de santé publique. Le HCR devrait être aux avant-postes du suivi de l'initiative Grand bargain 2.0 (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et tenir un rôle clef dans l'application des recommandations formulées dans le rapport du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes ; face au nombre jusqu'ici inégalé de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la communauté internationale s'est mobilisée pour trouver des solutions à ce problème, et des ressources suffisantes doivent être allouées.

54. Le Gouvernement norvégien appuie des initiatives qui ont amélioré l'accès des réfugiés à l'emploi et aux moyens de subsistance ainsi que des initiatives qui ont favorisé leur inclusion sociale et économique. Pour défendre ces initiatives, il faut disposer d'un solide mécanisme de rapatriement des personnes qui ne requièrent pas de protection internationale. La Norvège soutient également la stratégie triennale du HCR sur la réinstallation et les voies complémentaires et prie les États Membres d'offrir des possibilités de réinstallation aux réfugiés. Elle soutient le Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie (2014-2024) et invite instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024. Dans le cadre du Conseil de sécurité, le Gouvernement norvégien accorde la priorité à la protection des civils et il continuera de verser des fonds non affectés afin d'aider les personnes relevant de la compétence du HCR.

55. **M. Kiran** (Türkiye), s'exprimant par liaison vidéo, dit que son pays a inclus les réfugiés et les demandeurs d'asile dans ses initiatives visant à enrayer la propagation de la COVID-19 et qu'il préconise une répartition juste et équitable des vaccins. La Türkiye accueille un nombre extrêmement élevé de réfugiés syriens, qui bénéficient de services d'éducation et de soins de santé, et le Haut-Commissaire qui s'est récemment rendu dans le pays a pu observer de visu les efforts déployés en faveur de ces personnes. Cependant, les difficultés que rencontre la région ne se limitent pas à la situation en Syrie : la situation humanitaire en Afghanistan s'aggrave puisque la moitié de la population ainsi que des personnes vivant dans les pays voisins ont besoin d'une assistance de toute urgence. Le représentant turc dit que, même si son gouvernement soutient les efforts des Nations Unies à cet égard, ces efforts ne suffisent pas à eux seuls à empêcher une crise humanitaire ou une augmentation des mouvements de réfugiés. Comptant plus de 4 millions de réfugiés sur son territoire, la Türkiye n'est pas en mesure d'en accueillir plus. Dans le même temps, les refoulements se multiplient, même si cette pratique est inacceptable en ce qu'elle permet à un pays de se délester de sa responsabilité au détriment d'un pays tiers : ces quatre dernières années, la Grèce a procédé à quelque 90 000 refoulements, en toute impunité. Le Gouvernement turc se félicite donc des appels que le HCR a lancés pour mettre un terme à cette pratique. La communauté internationale doit unir ses forces pour trouver des solutions équitables de partage des charges, à l'instar du pacte mondial sur les réfugiés. La prochaine réunion de hauts responsables sera l'occasion de suivre la réalisation des engagements et d'examiner un certain nombre de questions, telles que l'incapacité des programmes d'assistance en espèces à apporter des solutions durables. Cette réunion devrait aussi être l'occasion d'envisager des procédures régissant le retour volontaire des réfugiés, puisqu'ils sont nombreux à vouloir rentrer chez eux lorsque les conditions de sécurité le permettent.

56. **M. Deng** (observateur du Soudan du Sud) dit que la création de structures gouvernementales nationales, étatiques et locales, les réformes législatives et les réformes du secteur de la sécurité ont permis de réaliser des progrès considérables dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Cet accord est un outil indispensable à la reconstruction sociale et au retour en toute sécurité des 2,5 millions de Soudanais qui se sont réfugiés dans des pays voisins et des 1,6 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ils sont nombreux à attendre avec impatience de rentrer chez eux et de reconstruire leur vie, et la conclusion de l'Accord a entraîné le retour spontané de quelque 400 000 réfugiés.

57. Le Gouvernement sud-soudanais, le HCR et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont entrepris de trouver des solutions durables aux situations prolongées de déplacement, notamment en intensifiant l'aide au développement en faveur des communautés d'accueil. Pour qu'il y ait solutions durables, il importe de renforcer les capacités des populations touchées afin de favoriser leur autonomie. L'accès à des services de base, la promotion de la cohésion sociale et la croissance économique sont des conditions préalables essentielles à un retour durable des réfugiés.

58. En 2020, les efforts déployés pour trouver des solutions aux déplacements ont été compromis par de graves inondations, une invasion de criquets et la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné de nouveaux déplacements et une crise humanitaire. Dans le cadre des mesures prises au niveau national pour faire face à la COVID-19, le Gouvernement a mis en place les dispositifs nécessaires aux postes frontière de l'ensemble du pays pour accueillir les personnes déplacées.

59. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) remercie le Zimbabwe d'avoir appelé l'attention sur les orientations stratégiques du HCR pour 2017-2021, document qui aide à orienter le processus décisionnel de l'organisation et à garantir que les ressources sont correctement allouées, l'objectif étant d'atteindre les objectifs fixés. La prochaine mouture de ce document fera l'objet de discussions approfondies avec les États Membres avant d'être finalisée fin 2021.

60. Le représentant du Soudan du Sud décrit avec justesse les enjeux que présente la recherche de solutions durables aux déplacements tant à l'intérieur d'un pays qu'à l'extérieur. Au Soudan du Sud, ces solutions sont effectivement tributaires de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Même si le processus risque d'être long et difficile, il est encourageant de constater que de nombreux réfugiés ont déjà choisi de rentrer chez eux.

61. Le Haut-Commissaire remercie le Gouvernement norvégien du soutien loyal et diversifié qu'il apporte au HCR et convient qu'il faut donner la priorité à la protection des femmes et des filles dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et compte tenu du nombre croissant de conflits. C'est d'autant plus vrai que la perte des moyens de subsistance et la perte des possibilités d'éducation sont liées non seulement à la pandémie, mais également aux situations de conflit, où le viol est souvent utilisé comme moyen de contrôler un territoire. Le HCR est parfaitement conscient de ses responsabilités à l'égard des personnes déplacées et soutient fermement le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes. Le HCR continuera de fournir des mesures de protection, d'offrir un hébergement et de gérer les camps, tout en s'employant davantage à trouver des solutions. Sa vaste expérience en matière d'aide aux réfugiés pourrait être d'une grande utilité pour ses partenaires.

62. La Türkiye accueille plus 3,5 millions de réfugiés syriens et son appel à redoubler d'efforts pour lever les obstacles au retour de ces personnes a été entendu. Outre sa collaboration avec le Gouvernement syrien afin de créer les conditions nécessaires pour que les retours se fassent en toute sécurité, le HCR renforcera également l'assistance aux rapatriés. De même, il continuera de travailler en partenariat avec le Gouvernement turc afin de prévenir un exode de réfugiés afghans. Néanmoins, la Türkiye et les autres pays accueillant des réfugiés doivent continuer à faire tout leur possible pour fournir une protection internationale aux personnes qui y ont droit.

La séance est levée à 17 h 45.